



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conseils régionaux

Question écrite n° 129949

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur le projet de fusion du conseil régional d'Alsace et des conseils généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin qui doit être soumis au référendum du peuple alsacien, au second semestre 2012. La création, à l'horizon de 2014, de cette nouvelle entité territoriale dénommée « conseil d'Alsace » pourrait être dotée de compétences élargies, notamment sur la coopération trinationale, avec certaines régions d'Allemagne et de Suisse. Il souhaiterait connaître précisément les limites de ces prérogatives et savoir comment elles s'articulent avec les principes d'unité et de souveraineté de la République.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129949

Rubrique : Régions

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 1991

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)